

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS ◆ Siège : 3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° DL2024-0142 Séance du Conseil : 14 MAI 2024
AVENANT AU CONTRAT « BOURGS CENTRES OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE » 2022-2028 – COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ	

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 14 mai à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 7 mai 2024, à la Salle Omnisports – 31 Rue du Stade à Laroque-des-Albères (66740), sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Julie SANZ, Isabelle MORESCHI, Lydie FOURC, Aimé ALBERTY, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Patrice AYBAR, Jean-Michel SOLE, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Fabrice WATTIER, Jean-Marie LEFEVRE, Christian NAUTE, Laëtitia COPPEE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Yves BLIN, José BELTRA, Samuel MOLI, Marie-Thérèse IMBARD, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Francis BERTHELIER, Yves PORTEIX, Frédérique MARESCASSIER, Yvette PERIOT, Christian NIFOSI, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Antoine CASANOVAS donne procuration à Lydie FOURC, Philippe RIUS donne procuration à Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE donne procuration à Maria CABRERA, Marie ARIZA donne procuration à Christian GRAU, Annie LAMARQUE donne procuration à Guy LLOBET, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Patricia HECQUET donne procuration à José BELTRA,

Était absent :

Anne MAURAN, Marie-Clémentine HERRE, Nicolas GARCIA, Anne-Lise MIRAILLES, Roland CASTANIER, Sylvaine CANDILLE, Annie PEZIN, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Marcel DESCOSY, Didier CHOPLIN

Nombre de membres en exercice : 50

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 40

Nombre de procurations : 7

Secrétaire de Séance :

Christian NAUTE

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20240514-DL2024-0142-DE
Date de télétransmission : 23/05/2024
Date de réception préfecture : 23/05/2024

De par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie / Pyrénées Méditerranée a décidé de poursuivre son soutien en faveur des investissements publics locaux, en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie ».

Cette politique vise à accompagner les Bourgs-Centres dans l'élaboration et la mise en œuvre pluriannuelle d'un projet global de valorisation et de développement.

Le présent avenant au contrat Bourg Centre Occitanie de la commune de Saint-André a pour but d'organiser la suite du partenariat initié en 2019 entre la Région, le Département des Pyrénées-Orientales, la Commune de Saint-André, la Communauté de communes Albères Côte Vermeille Illibérus et le Pays Pyrénées Méditerranée.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Saint-André, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, via le projet suivant :

- Axe 1 – Conforter le cadre de vie des habitants :
 - Requalifier les espaces publics
 - Mettre la transition énergétique au cœur des préoccupations municipales
- Axe 2- Développer les services à la population :
 - Développer la politique en faveur de la pratique sportive en confortant les équipements existants et en créant de nouvelles structures à vocation sportives et de loisirs
 - Proposer un service public de qualité
 - Conforter l'offre culturelle sur la commune
- Axe 3 - favoriser les modes de déplacements doux :
 - Ne plus faire de la voiture le mode de déplacement privilégié
- Axe 4- Développer l'offre économique et touristique en mettant en valeur les équipements existants, le patrimoine, et en développant une nouvelle offre touristique
 - Mettre en valeur l'offre touristique en mettant en avant le patrimoine communal et développement de l'offre touristique
 - Développer l'offre commerciale et promouvoir l'agriculture

Le Contrat Bourg-Centre de Saint-André constitue un sous-ensemble du Contrat Territorial Occitanie 2022-2028 avec lequel il s'inscrit en cohérence.

Au vu de ce qui précède, Il est proposé au Conseil communautaire de soutenir la pérennisation de la démarche engagée par la commune de Saint-André dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie et d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Soutient la pérennisation de la démarche engagée par la commune de Saint-André dans le cadre de son Contrat Bourg Centre Occitanie 2022-2028,

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote :

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 16/05/2024

**Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de
sa publication et sa transmission en Préfecture
Le Président de la Communauté de Communes**

Antoine PARRA



***La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans
un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.***